

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 septembre 2019 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E) :

Monsieur Philippe Drolet conseiller

2019-09-457 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-09-458 RÉOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE.

CONSIDÉRANT l'adoption par ce Conseil d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les préoccupations de ce Conseil quant à la capacité éventuelle des infrastructures d'aqueduc et d'égout à supporter des projets de développement résidentiel, commercial et industriel à venir;

CONSIDÉRANT le comité d'études mis en place par ce Conseil lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que ce comité a notamment pour mandat d'analyser l'état des infrastructures d'aqueduc et d'égout et de produire des recommandations afin d'en assurer la pérennité;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 111 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil interdise toutes nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcèlements de lot par aliénation sur tout le territoire de la Ville de Mercier;
- QUE cette interdiction prenne effet dès l'entrée en vigueur de la présente résolution pour une période de 90 jours.

REJETÉE

2019-09-459 RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE.

CONSIDÉRANT l'adoption par ce Conseil d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les préoccupations de ce Conseil quant à la capacité éventuelle des infrastructures d'aqueduc et d'égout à supporter des projets de développement résidentiel, commercial et industriel à venir;

CONSIDÉRANT le comité d'études mis en place par ce Conseil lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que ce comité a notamment pour mandat d'analyser l'état des infrastructures d'aqueduc et d'égout et de produire des recommandations afin d'en assurer la pérennité;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 111 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil interdise toutes nouvelles constructions résidentielles, commerciales, industrielles ou autres, à l'exclusion des projets comportant moins de deux unités d'habitation résidentielles, sur tout le territoire de la Ville de Mercier;
- QUE cette interdiction prenne effet dès l'entrée en vigueur de la présente résolution pour une période de 90 jours.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-09-460 AUTORISATION DE SIGNATURE. CHÈQUES.

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de madame Claudie Boutin à titre de directrice des finances et trésorerie de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la directrice des finances et trésorerie, madame Claudie Boutin, à signer les chèques émis par la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-09-461 AUTORISATION DE SIGNATURE. DOCUMENTS BANCAIRES.

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de madame Claudie Boutin à titre de directrice des finances et trésorerie de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la directrice des finances et trésorerie, madame Claudie Boutin, à signer pour et au nom de la Ville tous documents bancaires requis et notamment auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-09-462 NOMINATION. ADMINISTRATEUR. SERVICES EN LIGNE CLICSÉQR.

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de madame Claudie Boutin à titre de directrice des finances et trésorerie de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Claudie Boutin, directrice des finances et trésorerie, à titre d'administrateur des services en ligne ClicSÉCUR pour la Ville de Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-09-463 AUTORISATION DE SIGNATURE. REGISTRAIRE DES ENTREPRISES.

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de madame Claudie Boutin à titre de directrice des finances et trésorerie de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la directrice des finances et trésorerie, madame Claudie Boutin, à signer pour et au nom de la Ville tous documents requis en lien avec le registraire des entreprises.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-09-464 AUTORISATION DE SIGNATURE. CSPQ

CONSIDÉRANT la résolution 2015-02-041 autorisant l'adhésion de la ville de Mercier au programme d'achats regroupés du Centre de Services partagés du gouvernement du Québec (CSPQ);

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de madame Claudie Boutin à titre de directrice des finances et trésorerie de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil nomme madame Claudie Boutin, directrice des finances et trésorerie, à titre de représentante auprès du CSPQ pour la Ville de Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-09-465 DEMANDE D'AUTORISATION. COURSE DE L'ÉCOLE BONNIER. 8 OCTOBRE 2019.

CONSIDÉRANT la demande du 16 septembre 2019 transmise par les représentants de l'école secondaire Bonnier afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser certaines rues de la Ville dans le cadre d'une course de 3 km qui sera courue par 291 élèves le 8 octobre prochain ou le 11 octobre en cas de mauvais temps ;

CONSIDÉRANT le circuit prévu :

- De la rue Marleau jusqu'à Des Rossignols pour se diriger par la suite sur Des Perdrix, Mongrain, Des Écureuils et du Parc pour terminer dans la cour de l'école en utilisant le passage entre le Centre Sportif et la bibliothèque de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la course de l'École Bonnier qui aura lieu le 8 octobre 2019 ou le 11 octobre en cas de mauvais temps;

- QUE ce Conseil demande au service de police de la Ville de Mercier d'assurer une présence policière lors de l'événement.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 06.

La période de questions a eu lieu à 20 h 08.

2019-09-466 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité